

## Informations complémentaires pour la réalisation d'un plan projet d'implantation

Le plan projet d'implantation est un document clé pour l'analyse de vos projets de développement. Il permet d'identifier le potentiel du terrain à des fins de développement par l'illustration des constructions projetées, des aménagements prévus et des contraintes naturelles et anthropiques du site visé, le tout, en respect des règlements municipaux applicables.

Ce plan doit être réalisé par un arpenteur-géomètre et il doit comprendre les éléments d'information suivants :

- L'implantation des bâtiments et la dimension des cours (avant, latérales et arrière) ;
- L'identification des typologies et des usages projetés ainsi que le nombre de logements et d'étages ;
- L'illustration des aires de stationnement, la dimension des allées d'accès et de circulation ainsi que le nombre de cases de stationnement situées à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Le lotissement projeté ;
- La topographie existante et projetée ;
- Les limites et l'identification du zonage en vigueur (Règlement L-2000) ;

Ce plan doit également comprendre les éléments d'information suivants, le cas échéant, si ceux-ci sont proposés, sont existants ou qu'ils affectent une partie du terrain visé :

- La dimension des voies de circulations publiques proposées ;
- L'illustration des parcs, passages, bassins de rétention, etc. ;
- Les servitudes existantes (les limites, le type et en faveur de qui elles sont grevées) ;
- Les limites et l'identification des plaines inondables (de faible ou de grand courant) ;
- La localisation et l'identification des milieux naturels existants, à détruire ou à bonifier (milieux humides, cours d'eau et rive, aire boisée et zone avec faune ou végétation à statut particulier) ;
- L'identification du biologiste ayant effectué le relevé (LHE, rive et milieux humides) et la date de celui-ci ;
- La localisation des zones de compensation présentes sur le site ou proposées sur celui-ci ;
- Toutes autres informations jugées nécessaires par la Ville de Laval pour l'analyse du développement proposé.

Finalement, vous devez transmettre ce plan sous le format de fichier numérique *Portable document format* (.pdf). La Ville se réserve le droit d'exiger à tout moment une version numérique *CAD* (.dwg). À cette effet, le plan doit être géoréférencé selon la projection NAD83 / MTM zone 8 (code EPSG : 32188).